

Les objectifs du Challenge National Equip'Athlé

- A. Proposer aux Benjamins/U14 et Minimes/U16, une compétition par équipes se déroulant sur l'ensemble de l'année.
- B. Sortir du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive. Les finales nationales servent uniquement à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national aux Minimes(U16).
- C. Renforcer au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le Challenge National Equip'Athlé est organisé conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La compétition comprend une phase qualificative à 2 tours (printanier et automnal) plus :
 - une finale nationale A pour les Minimes/U16,
 - une finale B décentralisée pour les équipes Minimes/U16 non qualifiées à la finale nationale et pour les Benjamins/U14.
- 1.3. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale du Challenge National Equip'Athlé.
- 1.4. Elle délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aussi aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.5. Elle délègue aux Ligues ou aux Comités de coordination Interligues l'organisation des finales B selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.6. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Equip'Athlé.
- 1.7. Chacun participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).
- 1.8. La finale nationale A du Challenge National Equip'Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.9. Les finales B se dérouleront sur une journée.

2. Programmes

Le Programme des finales, des tours printanier et automnal figure en **Annexe 1**.

3. Challenges décernés

3.1. FINALE A

- Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes/U16 masculins
- Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes/U16 féminines

3.2. FINALE B

- Deux pour les meilleurs clubs de la catégorie MIM/U16 et BEM/U14

- Deux pour les meilleurs clubs de la catégorie MIF/U16 et BEF/U14 féminines.

4. Règlements Techniques des épreuves

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

4.1. Composition des équipes

- une équipe se compose de 4 athlètes au minimum et de 6 athlètes au maximum, plus un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes ;
- pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- la composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour ;
- des équipes incomplètes ou mixtes (plusieurs clubs) peuvent être autorisées à concourir lors des tours de qualification mais ne peuvent prétendre à une qualification.

4.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon tel que défini pour les Pointes d'Or

Triathlon Benjamins/U14 :

GÉNÉRALISTE : une course, un saut, un lancer.

Triathlon Minimes/U16 :

GENERALISTE : 1 course + 1 saut + 1 lancer

TECHNIQUE : 2 concours + 1 course

SPECIAL : 1 demi-fond ou marche + 1 concours + 1 épreuve

(s'il s'agit d'une 2^e course, elle doit être **inférieure ou égale à 200 m**).

- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 3.
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation des performances afin de ne garder que les 3 moins bonnes cotations dans cette épreuve.
- Le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses.
 - En Benjamins/U14 (es) : soit 1 course + 1 concours
soit 1 saut + 1 lancer
- Le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.
- Afin de permettre aux athlètes la participation la plus large, lorsque le tour régional est organisé sur 2 jours, ils pourront participer à une seule épreuve supplémentaire. (épreuve ouverte non comptabilisée pour l'équipe).
- Si le tour est organisé sur une seule journée, le nombre maximal d'épreuves individuelles est de 3 par athlète.

5. Règlements techniques :

5.1. Nombre d'essais

- Lancer et Saut de distance : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^e essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.

5.2. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné, (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle entraînent une cotation de 1 point.
- Une disqualification (DQ) entraîne une cotation de 0 point.
- **Cotation des relais à la table:**
 - **pour les Benjamins/U14** lors des phases qualificatives et la phase finale, la disposition suivante s'applique :
 - une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - deux ou trois fautes de transmission entraînent la cotation de 2 points ;

- un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.

Nota : Il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.

- **Pour les Minimes/U16** à toutes les phases, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière précédente.

5.3. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours printanier, automnal et les Finales

- Les épreuves des tours printanier, automnal et des finales sont réparties en **7** familles: vitesse, haies, demi-fond/marche, sauts de distance, sauts avec barre, lancers hors cage (poids, javelot), lancers en cage (disque, marteau) plus le relais.
- Pour établir le classement, 12 performances (1 par famille plus celle du relais plus les 4 meilleures performances suivantes) sont prises en compte. Il s'y ajoute les points de jeune juge selon la cotation indiquée en 6.2.
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex-aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6. Jeunes Juges

- 6.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, certifié titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- 6.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe du fait du passage de la Table de Cotation à 50 points, un Jeune Juge sera crédité de :
 - 15 pts pour un jeune juge certifié départemental (inscrit au DEO) ;
 - 25 pts pour un jeune juge certifié régional (inscrit au DEO) ;
 - 35 pts pour un jeune juge certifié national (inscrit au DEO).
- 6.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.
- 6.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.
- 6.5. Il doit figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.
- 6.6. Il sera possible aux Jeunes Juges régionaux Minimes/U16, de passer l'évaluation et la certification nationale (uniquement lors de la Finale nationale Minimes). L'examen théorique se déroulera avant la compétition.

7. Qualifications aux finales A et B

- 7.1. Pour être qualifiée, une équipe doit avoir participé aux deux tours qualificatifs.
- 7.2. La qualification des 48 équipes pour la phase finale A s'effectue d'abord par comparaison des totaux cumulés des tours printanier et automnal au niveau régional :

- ainsi, pour chaque Ligue et dans chaque catégorie MINIMES/U16, les 2 clubs ayant les meilleurs totaux cumulés sont automatiquement qualifiés pour la finale.
- en cas d'ex aequo dans une Ligue, c'est la performance du relais 4x60 m réalisée lors de l'obtention du total qualifiant le club qui départagera.
- la CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières non qualifiées directement.

7.3. Finales B Interrégionales : destinées aux équipes Minimes/U16 Masculins et Féminins non qualifiées en finale A et les équipes Benjamin(e)s/U14.

- La composition des finales B est laissée à l'initiative des Ligues et Comités Interligues.
- La date des finales B est comprise dans l'espace-temps d'une semaine avant et 1 semaine après les finales A

8. Organisation et Calendrier

8.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des 2 tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- L'organisation de ces phases déconcentrées doit respecter le calendrier fixé par la CNJ.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge EQUIP ATHLE.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il y a un seul classement pour l'ensemble des deux journées.
- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs, en fonction des disponibilités (notamment des stades), mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip' Athlé.
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour les finales interrégionales et nationales, chaque athlète et chaque jeune juge de l'équipe doivent être présents lors du retrait des dossards, munis de sa licence et d'une pièce d'identité.
- En 2019, la période d'organisation des phases régionales est fixée comme suit :
 - **Le tour printanier s'étend du 30 mars 2019 au 7 Juillet 2019 inclus,**
 - **Le tour automnal du 1 Septembre 2019 au 6 octobre 2019 inclus.**

8.2. Organisation de la phase finale

- **Les finales seront organisées les 19 et 20 Octobre 2019 à Saint Etienne (ARA).**
- Les épreuves du samedi débuteront en début d'après midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.
- Liste des clubs qualifiables pour la finale nationale :
 - Elle sera publiée sur le site au plus tard 3 jours après la date limite de la dernière

- phase qualificative ;
- les clubs qualifiables, avertis par courriel, devront confirmer leur participation au plus tard 1 semaine avant la finale ;
 - au-delà de cette date tout forfait sera pénalisé.
- Inscriptions des athlètes pour la Finale NationaleA
 - Elles se feront en ligne sur le site de la FFA au plus tard 3 jours avant la date de la 1ere journée.
 - Toute modification souhaitée sera demandée par courriel jusqu'au vendredi précédant la finale à 14h00 à cnj@athle.fr
 - Qualifications des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
 - Pénalités :

Non inscription des athlètes dans leurs épreuves :	90 €
Modification tardive :	90 €
Non-participation (*):	150 €

(* Sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard 1 semaine après la date du début de la compétition).

- Contrôle antidopage : le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

REGISTRE DES EPREUVES EQUIP'ATHLÉ
Tours automnal, printanier et FINALES

CATEGORIES	BENJAMINS U14	BENJAMINES U14	MINIMES/U16 GARÇONS	MINIMES/U16 FILLES
FAMILLES	EPREUVES	EPREUVES	EPREUVES	EPREUVES
VITESSE	50 m	50 m	50 m	50 m
	100 m	100 m	100 m	100 m
HAIES	50 m haies 65 cm	50 m haies 65 cm	80 m haies 84 cm	50 m haies 76 cm
			100 m haies 84 cm	80 m haies 76 cm
			200 m haies 76 cm	200 m haies 76 cm
DEMI-FOND MARCHE	1000 m	1000 m	1000 m	1000 m
	2000 m marche	2000 m marche	3000 m	2000 m
			3000 m marche	3000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur	Longueur	Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut	Triple saut	Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur	Hauteur	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche	Perche	Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids (3kg)	Poids (2kg)	Poids (4kg)	Poids (3kg)
	Javelot (500g)	Javelot (400g)	Javelot (600g)	Javelot (500g)
LANCERS EN ROTATION	Disque (1kg)	Disque (600g)	Disque (1,250kg)	Disque (800g)
	Marteau (3kg)	Marteau (2kg)	Marteau (4kg)	Marteau (3kg)
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m